

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OXFILM 351

11260A

Version / révision

5.01

Date de révision

04-déc.-2020

Remplace la version

5.00***

Date d'émission

04-déc.-2020

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance
ou de la préparation

OXFILM 351

Nom Chimique

2,2'-Ethylenedioxydiethyl bis(2-ethylhexanoate)

No.-CAS

94-28-0

N°CE

202-319-2

Numéro d'enregistrement
(REACH)

01-2119475524-34

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Moyen de coalescence

Utilisations déconseillées

aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la
société/entreprise

OQ Chemicals GmbH
Rheinpromenade 4A
D-40789 Monheim
Germany

Informations sur le produit

Product Stewardship
FAX: +49 (0)208 693 2053
email: sc.psq@oq.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (UK)
accessible 24/7

Nationale téléphone en cas
d'urgence

Tox Info Suisse
145
accessible 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

En raison des données dont nous disposons, aucun classement ni aucun étiquetage selon la directive 1272/2008/CE (CLP) ne sont nécessaires

2.2. Éléments d'étiquetage

Non demandé.



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Nom Chimique | No.-CAS | REACH-No | 1272/2008/EC | Concentration (%) |
|--|---------|------------------|--------------|-------------------|
| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle | 94-28-0 | 01-2119475524-34 | - | > 97 |

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux

Aucun à notre connaissance.

Risque particulier

Aucun à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO₂)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Matière non-appropriée

Aucun à notre connaissance

Classe de température

T2

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Moyen de coalescence

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

Suisse limites d'exposition

Pas de limites d'exposition établies.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

DNEL & PNEC

Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, CAS: 94-28-0

Travailleurs

| | |
|---|-------------------------|
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation | 27,9 mg/m ³ |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation | 167,4 mg/m ³ |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau | 5 mg/kg bw/day |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - effets locaux - yeux | pas de danger identifié |

Population

| | |
|---|--|
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation | 8,33 mg/m ³ |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation | 50 mg/m ³ |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau | 3 mg/kg bw/day |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau | Aucune information disponible sur l'effet de seuil et/ou l'effet de dosage |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral | 3 mg/kg bw/day |
| DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral | pas de danger identifié |
| DN(M)EL - effets locaux - yeux | pas de danger identifié |

Environnement

| | |
|----------------------------------|---|
| PNEC eau - eau douce | 0,039 mg/l |
| PNEC eau - eau salée | 0,004 mg/l |
| PNEC eau - dégagement temporaire | 0,387*** mg/l*** |
| PNEC STP | 1,94 g/l |
| PNEC sédiments - eau douce | 88,78 mg/kg dw*** |
| PNEC sédiments - eau salée | 8,88 mg/kg dw*** |
| PNEC Air | pas de danger identifié*** |
| PNEC sols | 17,7 mg/kg |
| Empoisonnement indirect | pas de potentiel d'effet toxique (sur les organismes supérieurs) induits si enrichi dans la chaîne alimentaire*** |

8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

| | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Matière appropriée | caoutchouc nitrile |
| Substance de référence | Di-(2-ethylhexyl)-phthalate |
| Évaluation | selon EN 374: niveau 6 |
| Épaisseur du gant | env 0,55 mm |
| Temps de pénétration | > 480 min |

| | |
|-------------------------------|---|
| Matière appropriée | chlorure de polyvinyle / caoutchouc nitrile |
| Substance de référence | Di-(2-ethylhexyl)-phthalate |
| Évaluation | selon EN 374: niveau 6 |
| Épaisseur du gant | env 0,9 mm |
| Temps de pénétration | > 480 min |

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| Aspect | liquide |
| Couleur | incolore |
| Odeur | fruité douce |
| Seuil olfactif | donnée non disponible |
| pH | donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion | -70 °C (Point d'écoulement)*** |
| Méthode | DIN ISO 3016 |
| Point/intervalle d'ébullition | 340 - 351 °C @ 1013 hPa |
| Méthode | DIN 53171 |
| Point d'éclair | 196 °C @ 1013 hPa |
| Méthode | ISO 2719 |
| Vitesse d'évaporation | donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas un liquide |
| Limite inférieure d'explosivité | 0,46 Vol % |
| Limite supérieure d'explosivité | donnée non disponible |

Pression de vapeur

| Valeurs [hPa] | Valeurs [kPa] | Valeurs [atm] | @ °C | @ °F | Méthode |
|---------------|---------------|---------------|-------|-------|---------|
| < 0,001 | < 0,0001 | < 0,001 | 25*** | 77*** | EU A.4 |

Densité de vapeur donnée non disponible

Densité relative

| Valeurs | @ °C | @ °F | Méthode |
|---------|------|------|-----------|
| 0,967 | 20 | 68 | DIN 51757 |

Solubilité 1,53 mg/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105

log Pow 6,1 (mesuré), OECD 117

Température d'auto-inflammabilité 365 °C @ 1027 hPa***

Méthode DIN 51794

Température de décomposition donnée non disponible

Viscosité 16,4 mPa*s @ 20 °C

Méthode dynamique, DIN 51562, ASTM D445

Dangers d'explosion Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

Propriétés comburantes Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

9.2. Autres informations

| | |
|-----------------------------|---|
| Poids moléculaire | 402,56 |
| Formule moléculaire | C22 H42 O6 |
| log Koc | 4,36 OECD 121 |
| Conductivité | 0,68 µS/m @ 20 °C |
| Indice de réfraction | 1,444 @ 20 °C |
| Tension de surface | 45,8 mN/m (1,375 mg/l @ 20°C), OECD 115 |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. La décomposition thermique peut se produire au-dessus de 250 °C.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables Ingestion, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

| Toxicité aiguë | | | | |
|---|-------------|-------------------------------|-------------------|----------|
| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (94-28-0) | | | | |
| Voies d'exposition | Point final | Valeurs | Espèce | Méthode |
| Oral(e) | LD50 | > 2000 mg/kg | rat, femelle | OECD 420 |
| Dermique | LD50 | > 2000 mg/kg | rat, mâle/femelle | OECD 402 |
| Inhalation | CL50 | > 2000 mg/m ³ (4h) | rat, mâle | OECD 403 |

Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, CAS: 94-28-0

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

STOT SE

| Irritation et corrosion | | | | |
|---|--------|------------------------------|----------|----|
| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (94-28-0) | | | | |
| Effets sur l'organe-cible | Espèce | Résultat | Méthode | |
| Peau | lapin | Irritation légère de la peau | OECD 404 | 4h |
| Yeux | lapin | Irritation légère des yeux | OECD 405 | |

Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, CAS: 94-28-0

Évaluation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
Irritation de la peau / Corrosion
Irritation des yeux / Corrosion
Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles

| Sensibilisation | | | | |
|---|---------------|-----------------|----------|------------|
| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (94-28-0) | | | | |
| Effets sur l'organe-cible | Espèce | Évaluation | Méthode | |
| Peau | souris | non sensibilisé | OECD 429 | in vivo*** |
| Peau | cochon d'Inde | non sensibilisé | OECD 406 | in vivo*** |

Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, CAS: 94-28-0

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
Sensibilisation cutanée
Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

| Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée | | | | |
|---|--------------------------------------|-------------------|----------|------------|
| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (94-28-0) | | | | |
| Type | Dose | Espèce | Méthode | |
| Toxicité subaiguë | NOAEL: 5000 ppm | rat, mâle/femelle | OECD 422 | Oral(e) |
| Toxicité subaiguë | NOAEC: 1000 mg/m ³ (14 d) | rat, mâle | OECD 403 | Inhalation |
| Toxicité subchronique | NOAEL: 120 mg/kg/d (90d) | rat, femelle | OECD 408 | Oral(e) |

Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, CAS: 94-28-0

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT RE

| Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice | | | | | |
|---|-------------------|---|--------------------------------|-------------------------------------|----------------|
| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (94-28-0) | | | | | |
| Type | Dose | Espèce | Évaluation | Méthode | |
| Mutagénicité | | Salmonella typhimurium Escherichia coli*** | négatif | OECD 471 (Ames) | Étude in vitro |
| Mutagénicité | | Lymphocytes de souris | négatif | OECD 476 (Mammalian Gene Mutation) | Étude in vitro |
| Mutagénicité | | lymphocytes humains | négatif | OECD 473 (aberration chromosomique) | Étude in vitro |
| Toxicité reproductrice | NOAEL: 5000 ppm | rat, parental mâle/femelle*** | | OECD 422, Oral | É |
| Toxicité reproductrice | NOAEL: 15000 ppm | Rat, 1ere génération, mâle/femelle | | OECD 422, Oral | É |
| Toxicité pour le développement | NOAEL 300 mg/kg/d | rat | Toxicité maternelle | OECD 414, Orale | |
| Toxicité pour le développement | NOAEL 300 mg/kg/d | rat | Toxicité pour le développement | OECD 414, Orale | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

| | | | | | |
|---------------------------|--------------------------|---|----------------------------|---------------------|--|
| | | | Toxicité pour le foetus*** | | |
| Toxicité reproductrice*** | NOAEL 250 mg/kg/d*** | rat, parental mâle/femelle*** | | OCDE 443 Oral(e)*** | |
| Toxicité reproductrice*** | NOAEL >= 750 mg/kg/d*** | Rat, 1ere génération, mâle/femelle rat 2. Generation, male/female*** | | OCDE 443 Oral(e)*** | Reproduction / Toxicité pour le développement** * |
| Cancérogénicité*** | donnée non disponible*** | | | | |

Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, CAS: 94-28-0

CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité

Pas de toxicité pour le développement s'il y a absence de toxicité maternelle

Aucune étude oncologique n'a été effectuée

Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, CAS: 94-28-0

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT SE

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| Toxicité aiguë pour le milieu aquatique | | | |
|---|--------------------|--|---------------------------------|
| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (94-28-0) | | | |
| Espèce | Durée d'exposition | Dose | Méthode |
| Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) | 96h | LC50: > 97 mg/l | |
| Danio rerio | 96h | LC0: > 78 mg/l | 84/449/EEC C.1 |
| Daphnia magna | 96h | EC50: > 97 mg/l | Mobilité |
| Desmodesmus subspicatus | 72h | EC50: > 55,9 mg/l (Taux de croissance) | 84/449/EEC C.3 |
| Americamysis bahia*** | 48h | LC50: > 1,8 mg/l | EPA/600/4-90/027 |
| Pseudomonas putida | 5 h | EC10: >1,934 g/l | Inhibition de la respiration*** |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

| Toxicité à long terme | | | | |
|---|-------------------------|---|----------------|--|
| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (94-28-0) | | | | |
| Type | Espèce | Dose | Méthode | |
| Toxicité aquatique | Desmodesmus subspicatus | NOEC: ~ 27,3 mg/l (3d) Nombre de cellules | 84/449/EEC C.3 | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, CAS: 94-28-0

Biodégradation

92 % (28 d), BOD, Boue activée (domestique), aérobique, Facilement biodégradable.***

| Dégradation abiotique | | | |
|---|-----------------------|---------|--|
| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (94-28-0) | | | |
| Type | Résultat | Méthode | |
| Hydrolyse | donnée non disponible | | |
| Photolyse | donnée non disponible | | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (94-28-0) | | |
|---|------------------------|---------------------|
| Type | Résultat | Méthode |
| log Pow | 6,1 @ 25 °C (77 °F)*** | mesuré(e), OECD 117 |
| BCF | donnée non disponible | |

12.4 Mobilité dans le sol

| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle (94-28-0) | | |
|---|--|----------|
| Type | Résultat | Méthode |
| Tension de surface | 45,8 mN/m @ 20 °C (68 °F) @ 1,375 mg/l | OECD 115 |
| Adsorption/désorption | log Koc: 4,36 | OECD 121 |
| Répartition sur les compartiments environnementaux | donnée non disponible | |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, CAS: 94-28-0

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Autres effets néfastes

Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, CAS: 94-28-0

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

SECTION 14.1 - 14.6

ADR/RID

Marchandise non dangereuse

ADN

ADN: conteneur et citerne
Marchandise non dangereuse

ICAO-TI / IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

| Nom Chimique | Statut |
|---|---------------|
| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle CAS: 94-28-0 | non soumis(e) |

Inventaires internationales



OXFILM 351
11260A

Version / révision 5.01

Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle, CAS: 94-28-0

AICS (AU)
DSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 2023192 (EU)
ENCS (2)-658 (JP)
ISHL (2)-658 (JP)
KECI KE-13751 (KR)
PICCS (PH)
TSCA (US)
NZIoC-NZ May be used as single component chemical
TCSI (TW)

Information sur les législations nationales La Suisse

Suisse Poison liste 1

| Nom Chimique | ID-Nr. | Catégorie de toxicité | Sensibilisation | Absorption par la peau | Désignation du cancer |
|--|--------|-----------------------|-----------------|------------------------|-----------------------|
| Bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylendioxydiéthyle CAS: 94-28-0 | G-4284 | cat. -- non toxic | | | |

Suisse composés organiques volatils (COV)

N'est pas listée

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

non réglementé

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

non réglementé

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Comme le produit n'est pas classé comme dangereux par REACh, aucun scénario d'exposition n'a été réalisé.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :
http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



**OXFILM 351
11260A**

Version / révision 5.01

Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ (www.chemicals.oq.com). L'annexe n'est pas nécessaire, étant donné que la substance n'a pas été enregistrée comme dangereuse par REACH

Clause de non-responsabilité

Pour usage industriel uniquement. Les informations contenues sont conformes à nos meilleures connaissances. Nous ne suggérons ou ne garantissons pas que les risques énumérés soient les seuls risques qui existent. OQ ne donne aucun type de garantie, expresse ou implicite, au sujet de l'utilisation de ce matériel dans votre procédé ou en combinaison avec d'autres substances d'une manière sûre. La détermination de la convenance de ce matériel pour n'importe quelle utilisation ou la façon de l'utilisation envisagée relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. L'utilisateur doit répondre à toutes les normes applicables de sûreté et de santé.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité